



# Yves Détraigne

## Sénateur de la Marne



AOÛT - SEPTEMBRE 2014

Financement de la réforme des rythmes scolaires...

A la faveur de la rentrée, Yves Détraigne a de nouveau interrogé la ministre de l'éducation nationale sur le coût de la réforme des rythmes scolaires et soutenu la demande faite par l'Association des Maires de France qui réclame toujours une transformation du fonds d'amorçage en un fonds pérenne et une réévaluation de son montant au regard du coût de mise en œuvre de la réforme pour les communes. Si les maires, respectueux des lois et décrets de la République, se sont efforcés d'organiser ces nouveaux rythmes dans l'intérêt des enfants, la question du financement de cette réforme reste entière malgré l'obtention en mai 2014 de la reconduction pour une année supplémentaire du fonds d'amorçage d'aide aux communes dont ni le montant, ni les modalités de répartition, n'ont à ce jour encore été précisés.



Aujourd'hui, le coût médian de mise en place de trois heures d'activités périscolaires s'élève à plus de 150 euros par enfant et par an, avec des variations selon les territoires. Aussi, et considérant qu'il ne sera pas possible pour les communes, comme pour les intercommunalités, de financer durablement un tel montant de dépenses, le sénateur a demandé à la ministre de quelle manière l'État, qui demande régulièrement aux collectivités de réduire leurs dépenses mais leur impose une nouvelle organisation du temps scolaire particulièrement onéreuse et complexe à mettre en œuvre, entend assumer les conséquences financières de ses décisions.

Constatant que la seule création d'un "café des parents", proposée par la Ministre, ne peut suffire à améliorer les relations parents-écoles et demandant que les collectivités territoriales doivent être des partenaires incontournables de l'éducation nationale, Yves Détraigne a demandé à Najat Vallaud-Belkacem de cesser de prendre des décisions sans concertation...



En effet, en vue de la consultation de l'ensemble des enseignants sur le socle commun de connaissances, tous les établissements scolaires devaient fermer une demi-journée, obligeant les familles à récupérer leurs enfants, ou à se tourner vers les élus locaux pour leur demander, une nouvelle fois, de se substituer à l'Etat... Heureusement, la mobilisation énergique de nombreux élus locaux a fait revenir, dans l'académie, à une date plus propice.

### Droit de plantations

Le ministre de l'Agriculture vient de répondre à Yves Détraigne que, grâce notamment à la mobilisation de la France et des autres États producteurs, un encadrement réglementaire a priori des plantations de vigne avait été maintenu dans le cadre de la politique agricole commune. L'objectif du gouvernement reste de garantir une protection efficace des indications géographiques qui font la valeur de la filière vitivinicole française tout en permettant le développement du secteur et l'amélioration de sa compétitivité. Ainsi, en prévision des dernières négociations avec la Commission, les priorités de la France reste de garantir la cohérence du futur dispositif avec la réglementation européenne qui encadre l'offre de vins (appellation d'origine protégée, indication géographique protégée, vins sans indication géographique) et de faire respecter la subsidiarité qui s'impose pour la gestion des demandes individuelles. La France est donc mobilisée en faveur de la régulation de la viticulture afin d'obtenir les meilleures modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime d'autorisations de plantations.

Interrogé par Yves Détraigne sur les **MODALITÉS PRATIQUES DU VOTE BLANC**, le ministre de l'intérieur vient d'indiquer qu'en l'absence de tout renvoi à l'article R. 30 du code électoral définissant les règles applicables aux bulletins "imprimés", il n'y a pas lieu d'exiger que les bulletins blancs respectent les prescriptions de l'article R. 30 en matière de format et de grammage. Par ailleurs, dans la mesure où l'électeur peut voter blanc par une enveloppe vide, il n'appartient pas aux communes de mettre des bulletins vierges à disposition des électeurs dans les bureaux de vote...



Yves Détraigne a interrogé la ministre de l'Education nationale sur la **suppression brutale de la bourse au mérite** accordée aux bacheliers mention "très bien" à partir de l'année universitaire 2014-2015. La suppression de cette subvention triennale constitue une mesure injuste pour les bacheliers sortants dont le financement des études est remis en cause alors qu'ils comptaient sur cette bourse dont le montant équivaut à cinq heures hebdomadaires payées au Smic. En outre, cette bourse constitue une aide aux bacheliers méritants ayant de très bons résultats et sa suppression va donc à l'encontre du principe de méritocratie défendu par la République française. Alors que la pauvreté touche près d'un étudiant sur cinq, il lui a demandé comment elle entendait permettre aux bacheliers méritants de poursuivre au mieux leurs études supérieures.

«Quoi de neuf?»



## Contrat vendanges

Yves Détraigne, Françoise Férat et René-Paul Savary ont interpellé le secrétaire d'Etat au budget et la ministre de l'Agriculture, sur la suppression évoquée des exonérations de charges salariales liées au contrat vendanges dans le projet de loi de finances pour 2015. Ce contrat a été mis en place en 2002 afin de faire face à une situation grave de pénurie de main d'œuvre et ce dispositif particulier a su rendre les emplois vendanges plus attractifs en permettant aux salariés d'augmenter leur rémunération nette. C'est ainsi que 300 000 contrats vendanges sont signés tous les ans, dont plus d'un tiers en région Champagne-Ardenne. La main d'œuvre demeure un sujet de préoccupation majeur pour les vignerons de l'AOC et, après l'augmentation des charges patronales, la menace de suppression des exonérations de charges salariales sur le contrat vendange sanctionnerait une seconde fois, en à peine deux ans, une filière qui fait encore le choix de la non mécanisation.

Yves Détraigne est intervenu auprès de Jean-Yves Le Drian afin de soutenir la position des élus et décideurs châlonnais qui refusent de voir partir les derniers soldats de la ville préfecture. Cela se traduirait, pour Châlons-en-Champagne, par la perte de quelques 3 000 habitants (1 200 militaires et leurs familles). Alors même qu'il y avait encore 2 800 soldats en 1990 dans cette ville, les répercussions de cette disparition seraient donc lourdes pour le territoire.



### J21 – la Justice du 21ème siècle

Co-auteur du rapport "Pour une réforme pragmatique de la justice de première instance", Yves Détraigne a assisté à la présentation par la garde des Sceaux des grandes lignes de la réforme judiciaire "J21 – La justice du 21ème siècle".



Remise de la "Marianne du Civisme" au Carrefour

des élus, distinction décernée par la fédération nationale des anciens maires et adjoints de France et l'association des maires de la Marne, qui récompense les communes ayant le plus fort taux de participation aux scrutins municipaux. Pour 2014, les lauréats sont les communes de Bétheny, Cormicy, Marcilly, Arcis-le-Ponsart, Bassu et La Chapelle-sous-Orbais.



Débat sur l'engagement des forces armées françaises en Irak

### Protocole "ICCARRE"

Yves Détraigne a interrogé Marisol Touraine sur l'avenir du protocole ICCARRE mis en place depuis 14 ans à l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches. Ce protocole a permis à plus de 90 patients atteints du VIH de mieux vivre au quotidien en espaçant de façon considérable les prises de médicaments. Ces patients demandent qu'il soit pérennisé et généralisé au plus grand nombre.



Sans réponse à sa question concernant le coût financier pour les communes de la mise en œuvre concrète du décret relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants dans les établissements recevant du public (environ 3 000 € par site), Yves Détraigne s'est réjoui de l'annonce faite par le ministère de l'écologie qui vient de repousser l'obligation, prévue en janvier 2015, de mesurer la qualité de l'air dans les crèches et de la remplacer par un guide de bonnes pratiques... Paru en 2011, ce décret avait obtenu le "deuxième prix des normes absurdes" !

Stand de la Défense (Foire de Châlons)



Déchetterie de Suippes



Cérémonie du Mont Moret



Ecole de Fromentières



Rencontre avec les professions agricoles



**En octobre au Sénat...** Renouvellement des instances suite aux élections sénatoriales (Présidence du Sénat, membres du Bureau, nomination dans les commissions permanentes..).

Yves Détraigne a assisté au lancement officiel du projet de polyclinique du groupe Courlancy, à Bezannes.

Le sénateur est intervenu avec le député Raimbourg auprès des magistrats en cycle approfondi d'études judiciaires sur le thème "Le pouvoir exécutif et l'élaboration de la norme – la Justice dans l'Etat : l'autorité judiciaire et le pouvoir législatif".

Yves Détraigne est allé à l'inauguration des nouveaux locaux Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de la Marne.